Frais Assurance Vie - Capitalisation Vie Plus

Montant minimal de versement initial

10,000.00€

Frais annuels		
Frais de gestion du contrat		
Frais des supports		
Support fonds euros	0.80%	frais maximal
Support unités de compte	1.08%	frais maximal
Gestion pilotée (1)	N/A	% supplémentaire
Gestion mandat d'arbitrage (2)	0.50%	% supplémentaire
Gestion profilée (3)	N/A	% supplémentaire
Frais de gestion des unités de compte		·
1/ Gestion libre		
Fonds actions (4)	2.44%	(moyenne) %
Dont taux de rétrocessions de commissions (5)	0.77%	, ,
Fonds obligations	1.58%	(moyenne) %
Dont taux de rétrocessions de commissions	0.52%	· · ·
Fonds immobilier (6)	2.65%	(moyenne) %
Dont taux de rétrocessions de commissions	0.55%	, ,
Fonds diversifiés	2.35%	(moyenne) %
Dont taux de rétrocessions de commissions	0.76%	, ,
Fonds de capital investissements (7)	1.00%	(moyenne) %
Dont taux de rétrocessions de commissions	1.00%	, ,
Produits structurés (8)	0.00%	(moyenne) %
Dont taux de rétrocessions de commissions	0.00%	, ,
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée		
Gestion pilotée (1)	N/A	(moyenne) %
Dont taux de rétrocessions de commissions	N/A	
Mandat d'arbitrage (2)	2.26%	(moyenne) %
Dont taux de rétrocessions de commissions	0.69%	. , ,
Gestion profilée (3)	N/A	(moyenne) %
Dont taux de rétrocessions de commissions	N/A	, ,
Autres frais annuels		
frais forfaitaires	N/A	
frais proportionnels	N/A	
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maxima		
Frais sur versement	4.50%	
Frais de changement de modes de gestion	N/A	
Frais d'arbitrage		
proportionnels ou forfaitaires	0,80 % des montants arbitrés, avec un minimum forfaitaire de 40	
	euros	
nombre d'arbitrages gratuits par an	1	
Frais de transfert sortant vers un autre produit	N/A	
Frais sur les versements de rente	N/A	
Frais de rachat	N/A	

Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau

- (1) La répartition de l'investissement évolue avec le temps, en fonction de l'âge et du profil de risques de l'investisseur
- L'investisseur donne mandat à Suravenir pour effectuer en son nom et pour son compte, conformément au profil de gestion qu'il aura choisi et sans avoir à le consulter au préalable : la sélection des supports d'investissement du contrat et la modification de la répartition entre les différents supports
- (3) Le gestionnaire (l'assureur lui-même ou un professionnel à qui cette mission est confiée) effectue les arbitrages nécessaires en tenant compte du profil et des objectifs de l'investisseur
- (4) Inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et titres vifs
- (5) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos
- (6) Inclut les OPCI, les SCPI et les SCI
- (7) Titres ou parts non négociés sur un marché réglementé ou non négociables. Inclut les actions non cotées, FCPR et FCPI
- (8) Titres de créance et fonds à formule présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance du produit. Inclut les fonds à formule et obligations structurées